



DOSSIER DE PRESSE

JANVIER 2018

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE,
UN ACTEUR
PLEINEMENT ENGAGÉ
EN FAVEUR
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

haute
savoie
le Département



INTRODUCTION

La transition énergétique, un enjeu majeur pour la Haute-Savoie afin de lutter contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique

LA HAUTE-SAVOIE : QUELQUES DONNÉES CLÉS DE CONTEXTE ET DE PRATIQUES

LES AXES D'INTERVENTION

Réduire les consommations d'énergie

Améliorer la qualité de l'air

Diversifier les ressources énergétiques

Favoriser le développement des mobilités douces, des actions qui répondent aux objectifs globaux du Département

DES ACTIONS EXEMPLAIRES CONDUITES EN INTERNE PAR LE DÉPARTEMENT

P.4

P.5

P.6

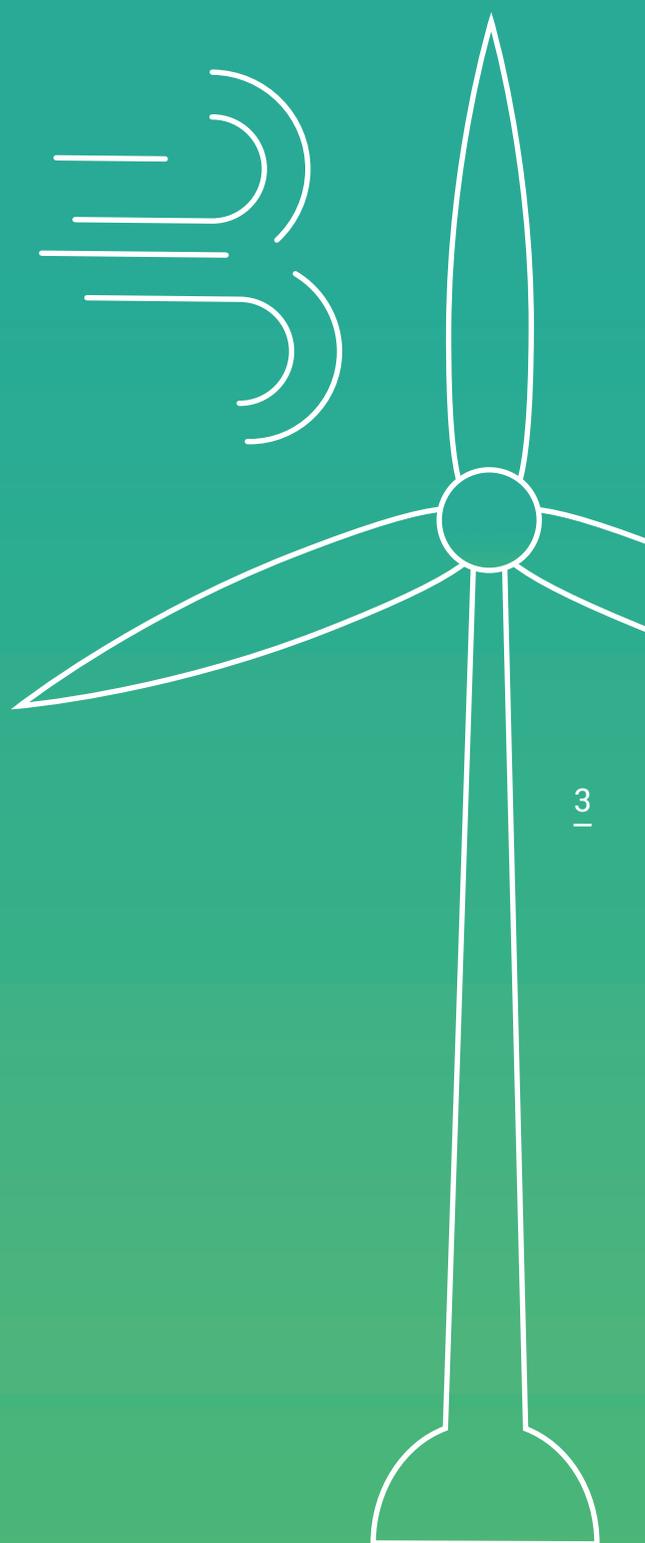
P.7

P.10

P.12

P.14

P.18





La transition
énergétique,
un enjeu majeur
pour la Haute-Savoie
afin de lutter contre
le réchauffement
climatique
et la pollution
atmosphérique

Le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air sont des enjeux majeurs à l'échelle mondiale, mais également pour la Haute-Savoie.

Conjuguant les caractéristiques d'un territoire de montagne et la présence d'importants bassins d'activités, la Haute-Savoie est sensibilisée à la dégradation de la qualité de l'air et au réchauffement climatique.

Face à cela, le Département de la Haute-Savoie se mobilise au service de la transition énergétique dans ses différents champs de compétences, en pilotant et en finançant un ensemble d'initiatives et d'expérimentations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines sur le territoire.

Son objectif est d'apporter son soutien aux acteurs du territoire porteurs de solutions et d'impliquer les citoyens dans les choix individuels et collectifs qui dessinent le territoire de demain.

Le Département entend également se positionner comme un acteur exemplaire de la transition énergétique au travers des actions qu'il mène en interne, notamment sur son patrimoine et en direction de ses agents.

L'ensemble de ces actions sont déclinées dans le cadre du Plan Climat Énergie (PCE) adopté par le Département en application de la loi Grenelle II. Elles portent principalement sur les consommations d'énergie, les déplacements, les achats et les déchets.

LA HAUTE-SAVOIE, QUELQUES DONNÉES CLÉS DE CONTEXTE ET DE PRATIQUES

GÉOGRAPHIE



Surface
4 388 km²

Espaces naturels
53 %

Surfaces agricoles
40 %

Espace urbanisé
7 %

Espaces naturels protégés
¼ du territoire

DÉMOGRAPHIE



Population
800 000
habitants

+ 10 000
habitants
par an

1^{re} croissance
démographique
de France en %
(entre 2006 et 2016)

MOBILITÉ



(données INSEE 2015)

+22 %
de voitures particulières
par an depuis 5 ans (contre 6 %
en France métropolitaine)

Pour se rendre à leur travail
6 % d'actifs utilisent les transports en commun
78,4 % leur véhicule particulier,
7,7 % la marche à pied et **2,8 %** le vélo.

RESSOURCES ET ÉNERGIES



(données 2015)

La collecte
des ordures ménagères
par habitant a diminué
de **21 %** en **8 ans**

La part des énergies
renouvelables dans
le mix énergétique produit
en Haute-Savoie est
de **97 %**

98 %
de cette énergie
est issue de
l'hydroélectricité

47 %
de l'électricité finale
consommée
sur le territoire est
d'origine renouvelable

HABITAT



Environ **350** logements rénovés thermiquement en 2016



AXES D'INTERVENTION

6

Le Département de la Haute-Savoie s'est donné pour objectif de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, sur la base des émissions de 2011.

Il agit en ce sens en favorisant la réduction des consommations d'énergie, en encourageant la production d'énergies renouvelables sur le territoire, et en soutenant les solutions alternatives à la voiture individuelle et le développement des modes de déplacement doux.

Les actions mises en œuvre participent également à améliorer la qualité de l'air.



LES AXES D'INTERVENTION

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS, UN LEVIER D' ACTIONS PRIORITAIRE

Qu'il s'agisse de logements ou de bureaux, le secteur du bâtiment présente un fort potentiel d'économies d'énergie et une importante exposition aux risques climatiques. En effet, 4^e émetteur de GES en France, le secteur du bâtiment est à l'origine de 20 % des émissions et 44 % de la consommation d'énergie. 2/3 de ces consommations concernent le résidentiel.

Près de la moitié des bâtiments en France ont été construits avant 1975. Leur consommation moyenne est d'environ 240 kWh énergie primaire/m²/an, alors que les exigences actuelles se situent autour de 50 kWh/m²/an. En cela, ce secteur constitue un levier d'action prioritaire, qu'il s'agisse de rénover le parc bâti existant, de construire des bâtiments neufs performants ou de réduire la demande énergétique par les usages et les équipements.

Le Département de la Haute-Savoie a mis en place de nouvelles mesures qui renforcent et accélèrent l'action départementale sur l'ensemble du territoire.

Une aide financière à la réhabilitation de logements du parc privé, destinée aux propriétaires à revenus modestes bénéficiant du programme de l'ANAH « Habiter mieux ».

S'inscrivant dans les objectifs fixés par l'État et de la lutte contre la précarité énergétique, celle-ci a permis de rénover 128 logements en 2016, soit 20 % de plus qu'en 2015, avec un financement de 51 000 euros.

Cet accompagnement financier s'est élevé à 68 000 euros en 2017.

En 2018, la participation au Programme « Habiter Mieux » augmente de façon significative avec l'allocation d'une aide de 2 000 euros à 3 000 euros par logement (en fonction du niveau de ressources des ménages), contre 500 euros auparavant.

Une aide financière pour la réhabilitation du parc public de logements locatifs sociaux, avec l'objectif d'améliorer la performance énergétique.

En 2016, des aides d'un montant de 2,1 millions d'euros ont été engagées pour la rénovation de 1726 logements répartis sur 27 opérations.

RÉNOVATION THERMIQUE EN 2016

128
logements
privés



1726

logements publics

Parallèlement, le Département a lancé en 2017 et jusqu'en 2020 un appel à projet auprès des EPCI mettant en œuvre une plateforme territoriale de Rénovation Énergétique qui leur permet de bénéficier d'une subvention de 20 000 euros.

Afin de mobiliser encore plus les ménages des territoires lauréats de son appel à projet, le Département subventionne à hauteur de 1000 euros maximum les travaux de rénovation thermique des ménages ayant des revenus supérieurs aux plafonds fixés par l'ANAH et inférieurs aux plafonds de revenus des logements PLI (Prêt Locatif Intermediaire), à condition que l'EPCI fasse de même.

Par ailleurs, des actions de réduction des consommations d'énergie ont été déployées dans les collèges du département, qui se traduisent par la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur l'existant (isolation des bâtiments et des équipements de chauffage, système de contrôle des températures,...), l'implication des usagers dans la réduction des consommations et l'utilisation d'énergies moins carbonées ou renouvelables. L'objectif de cette démarche est d'économiser 140 tonnes de CO₂ par an : il est déjà atteint pour moitié.



LES AXES D'INTERVENTION

UN SOUTIEN APPORTÉ AUX INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS



© Syane

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS AVEC LE SYANE

Le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique en Haute-Savoie), dont le Département est membre du comité exécutif, encourage la rénovation énergétique des bâtiments publics en soutenant des projets de rénovation énergétique et la réalisation d'études. Le SYANE propose également un accompagnement personnalisé pour optimiser la performance énergétique de ces bâtiments. Il a mené à ce jour 95 études énergétiques et soutenu 55 projets de rénovation énergétique

L'AUTO-RÉHABILITATION DES LOGEMENTS ACCOMPAGNÉE PAR SOLIHA

SOLIHA accompagne ceux qui veulent améliorer les conditions d'habitat des populations défavorisées, fragiles et vulnérables ou revitaliser les bourgs et les quartiers dégradés. Fort de son expertise dans la maîtrise des coûts des travaux et l'usage de matériaux bio sourcés et issus de filières courtes, il accompagne les projets d'autoréhabilitation.

MIX'CITÉ, DEUX PROJETS DE RECHERCHE CONDUITS PAR LE CAUE DE HAUTE-SAVOIE SUR LE THÈME DE LA DENSIFICATION URBAINE

Mix Cité 1 consiste à encourager l'installation de nouveaux logements dans l'espace disponible au sein des tissus pavillonnaires. Les habitants sont invités à vendre une partie de leur terrain, leur donnant ainsi les moyens d'engager la rénovation thermique de leur maison, et permettant simultanément d'édifier de nouveaux bâtiments.

L'objectif de ce projet est de contribuer à réduire l'impact des déplacements quotidiens tout en préservant les surfaces agricoles et les espaces naturels.

Toujours dans la perspective de renforcer l'intensité urbaine, **Mix'cité 2** étudie l'opportunité pour les copropriétés privées datant des années 1950-1970, peu performantes sur le plan environnemental, d'être surélevées ou étendues pour créer les conditions financières favorables à leur rénovation. Grâce à la vente de logements supplémentaires, les propriétaires pourraient alors engager une amélioration énergétique et une revalorisation pérenne de leur logement.



© CAUE

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

ALIMENTAIRE ET AMÉLIORER

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La production d'ordures ménagères a doublé en 40 ans et 78 % de celles-ci sont encore enfouies ou brûlées, générant des émissions directes de gaz à effet de serre (GES). La collecte et l'acheminement des déchets vers les centres de traitement se fait à 97 % par camions, qui consomment du carburant et émettent de fait du CO₂. C'est pourquoi la lutte contre le gaspillage alimentaire constitue elle aussi un levier d'actions pour réduire ces émissions.

À ce titre, depuis 2010, le Département de la Haute-Savoie a engagé, aux côtés des chefs cuisiniers et des gestionnaires des démarches de sensibilisation au sein de quelques collèges. En 2016, 24 collèges étaient associés à la démarche.

- Les achats, les menus et les savoir-faire en cuisine sont optimisés pour limiter le gaspillage.
- Des buffets de crudités, entrées et fruits sont proposés en libre-service pour que l'élève se serve selon son appétit et ses goûts. Le pain est servi en fin de service, une fois que l'élève a composé son repas. Par ailleurs, la pratique du « rabbe » se développe dans les collèges.
- Les chefs réalisent des pesées des déchets alimentaires (préparation, retours plateaux) pour optimiser encore plus les filières.

Ces mesures, associées à un meilleur tri des emballages, a permis de passer de 160 g de déchet par repas servi à seulement 100 g.

Parallèlement, les déchets de restauration des collèges étant le plus fort tonnage de déchets produits par le Département de la Haute-Savoie, il a été décidé d'améliorer leur valorisation matière en promouvant la méthanisation et le compostage cru/cuit sur site.

En 2016, un budget de 37 680 euros a été alloué au matériel et à la sensibilisation au compostage, et 28 collèges compostaient sur site et 5 envoyaient leur déchets fermentescibles en méthanisation.

En 2017, 6 nouveaux collèges ont été dotés en composteurs.

Dans la perspective de réduire les émissions de GES liées au secteur de la restauration scolaire, le Département met également progressivement en place des actions d'atténuation en substituant des protéines végétales à des protéines d'origine animale pour baisser l'usage de viande bovine, plus émettrice en GES.



Ainsi, tout en respectant les recommandations nutritionnelles, 13 collèges (La Roche-sur-Foron, Marignier, Gaillard, Douvaine, Annecy-le-Vieux-Évire, Rumilly, Thonon-Champagne, Boège, Thônes, Sallanches, Cluses, Saint-Jeoire, Alby-sur-Chéran) ont expérimenté des recettes s'appuyant sur une complémentarité soja bio/boeuf (Lasagnes, boulettes...).

ENCOURAGER

LA CONSTRUCTION BOIS

Ressource disponible en abondance en Haute-Savoie, renouvelable, qui stocke le CO₂ plutôt que d'en émettre, le bois constitue également un excellent matériau de construction pour des bâtiments à haute performance énergétique. Par exemple, un appartement neuf de 60 m² réalisé avec du bois lamellé croisé permet d'économiser 30 tonnes de CO₂ par rapport à une surface équivalente construite avec du béton, ce qui équivaut à 44 ans de chauffage au gaz ou encore 250 ans de chauffage avec une pompe à chaleur électrique.

À ce titre, le Département de la Haute-Savoie a impulsé la création du Pôle Excellence Bois des Pays de Savoie (PEB), basé à Rumilly, et lui apporte, via le Conseil Savoie Mont Blanc, une subvention annuelle de fonctionnement de 335 000 euros. Celui-ci conseille gratuitement les maîtres d'ouvrage, sensibilise les citoyens et développe des outils innovants à destination des professionnels.



LES AXES D'INTERVENTION

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

La réduction de la pollution atmosphérique participe à augmenter la qualité et l'espérance de vie des habitants. L'enjeu prioritaire est de réduire les émissions de particules fines qui apparaissent comme étant les plus nocives, et qui émanent principalement des systèmes de chauffage anciens, des voitures et des camions, ainsi que de certaines industries.

DANS CE CONTEXTE, LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE A RENOUVELÉ ET RENFORCÉ SON SOUTIEN AU FONDS AIR BOIS ET AU FONDS AIR INDUSTRIE.

Le Fonds Air Bois finance le remplacement des appareils de combustion vétustes, gros émetteurs de particules fines, par des dispositifs performants, tels que par exemple des chaufferies bois à plaquettes forestières. Expérimenté depuis 2013 dans la Vallée de l'Arve, dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère mis en œuvre sur ce territoire, l'le dispositif est co-animé par l'ADEME, le Département de la Haute-Savoie, la Région Auvergne Rhône-Alpes et géré par le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Abords). Les communautés de communes Vallée de Chamonix Mont Blanc, Pays du Mont Blanc, Cluses Arve et Montagnes, Pays Rochois et la commune de Châtillon sur Cluses participent aussi au financement.

En effet, en vallée de l'Arve, la qualité de l'air est une problématique récurrente. En hiver, 63 % des particules fines sont issues de la combustion du bois de chauffage et de déchets verts. Le Fonds Air Bois vise à remplacer 3200 appareils de chauffage peu performants (cheminées, fourneaux, vieux poêle) par de nouveaux modèles moins polluants. Le Fonds Air Bois alloue à chaque foyer éligible une prime de 1000 euros (2000 euros depuis le 1^{er} janvier 2017), à laquelle le Département participe à hauteur de 170 euros (340 euros depuis le 1^{er} janvier 2017). Dans 20 ans, ce dispositif de subvention permettra une réduction des émissions de particules fines de 1280 tonnes.



10

© Gianfranco Bella - fotolia.com

Entre 2013 et 2017, le budget consenti par le Département s'est élevé à 721 590 euros et a permis d'équiper plus de 2500 foyers en Vallée de l'Arve. Il étend par ailleurs le dispositif à deux autres territoires prioritaires.

- Annemasse Agglo a bénéficié dans ce cadre d'une aide de 170 000 euros en 2017.
- Pour le Grand Annecy, la participation du Département s'élèvera à 1 millions d'euros, avec pour objectif de remplacer 3000 appareils sur 5 ans. Cette extension s'inscrit dans le cadre du volet « transition écologique » du Contrat de Plan Etat Région.

Le Fonds Air Industrie, une initiative pilote pour limiter les émissions de particules fines dans l'industrie

Le Fonds Air Industrie a été créé en Haute-Savoie en mars 2017, conjointement par l'Etat, le Conseil régional, le Département et la Communauté de Communes Faucigny Glières. Il s'agit d'une première en France, menée dans le cadre de l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans ».

Ce dispositif vise à accompagner financièrement les industries qui acceptent d'aller au-delà des exigences réglementaires en matière d'émission de polluants atmosphériques (objectif d'abattement supérieur à 99 % de particules fines), en installant des équipements qui permettent de canaliser les fumées et de les épurer en particules fines PM (notamment PM 2,5 et PM 1) de façon durable, selon les meilleures techniques actuellement disponibles. Les entreprises peuvent ainsi obtenir une subvention s'élevant entre 40 et 60 % des travaux réalisés. La contribution du Département au Fonds Air Industrie de la Communauté de Communes de Faucigny Glières s'élève à 250 000 euros, sur une dotation totale d'un montant de 1,81 millions d'euros.

Le Département de la Haute-Savoie a d'ores et déjà étendu son soutien au dispositif du Fonds Air Industrie dans d'autres communautés de communes : Communautés de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM), de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB), du Pays du Mont-Blanc (CCPMB), et du Pays Rochois (CCPR) en allouant à chacune d'entre elles un budget de 250 000 euros.



▲ Pollution au feu de cheminée



LES AMBASSADEURS : UNE INITIATIVE CITOYENNE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a confié à des jeunes, dans le cadre de leur service civique, la mission d'aller à la rencontre des habitants en sonnant aux portes, pour discuter avec eux de la qualité de l'air. Ces échanges permettent d'écouter avec attention les remarques de chacun sur la protection de l'environnement, d'apporter des réponses aux questions sur la qualité de l'air, présenter les projets réalisés par la collectivité et les gestes que chacun peut faire pour agir à son niveau (changement de système de chauffage, adoption de bonnes pratiques de chauffage, rénovation de l'habitat...).

Plus de **2500** foyers
équipés de nouveaux appareils
de chauffage entre 2013 et 2017



LES AXES D'INTERVENTION

DIVERSIFIER LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'objectif est de réduire autant que possible le recours aux énergies fossiles et de renforcer la production et l'usage des énergies renouvelables : l'hydroélectricité, qui représente déjà 97 % de l'énergie d'origine renouvelable produite dans le département, mais aussi le bois énergie, la géothermie, le solaire thermique et photovoltaïque ou encore la méthanisation ou la création de réseaux de chaleur.

UN SOUTIEN DU SYANE AUX PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE OU DE CHALEUR À PARTIR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le SYANE apporte son soutien aux collectivités dans le développement et l'appropriation de solutions renouvelables. Il accompagne les communes de Haute-Savoie dans le développement des énergies renouvelables, par la réalisation d'études de faisabilité ; le SYANE est également maître d'ouvrage pour la construction d'installations de production d'électricité basées sur des énergies renouvelables, notamment pour l'électrification de sites isolés. Depuis 2014, en complément des études, le SYANE lance chaque année un appel à projets en vue de financer des projets particulièrement performants de production d'électricité ou de chaleur à partir d'énergies renouvelables, portés par les collectivités. 11 projets ont déjà été soutenus dans ce cadre.

LA MÉTHANISATION, UNE ENR À FORT POTENTIEL

La Haute-Savoie constitue un territoire à fort potentiel pour le développement d'installations de méthanisation. Le Département, en partenariat avec la Région et l'ADEME, entend mettre en œuvre un accompagnement administratif, technique et financier permettant de faire émerger des projets de méthanisation.



12

FOCUS SUR LE PROJET DE TERRAGR'EAU



Ce projet de méthanisation compostage a été développé dans le pays d'Evian pour protéger durablement les sources d'eau potable et minérale, tout en garantissant une agriculture performante. Celui-ci a consisté à collecter 40 000 tonnes d'effluents agricoles afin de permettre un épandage maîtrisé sur 1500 hectares. Par ailleurs, l'énergie verte produite par la méthanisation de ces effluents a été vendue et distribuée au réseau GRDF, alimentant ainsi 1300 foyers pendant un an. Le projet Terragr'Eau fédère la communauté de communes Pays d'Evian, la Société des eaux minérales Evian (Danone), des agriculteurs (SICA) et la SAS Terragr'Eau (groupe SERFIM).





© Viel d'Annemasse

**L'ÉMERGENCE DE CENTRALES
VILLAGEOISES DE PRODUCTION
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
AVEC INNOVALES**

L'Association Innovalles accompagne la création de centrales villageoises de production. Ce concept, inspiré d'initiatives similaires en France et à l'étranger, consiste à rassembler les habitants d'un territoire autour d'un projet commun visant à financer, produire et consommer des énergies renouvelables disponibles localement (solaire, géothermie, éolien...). Ainsi, ces collectifs optent ensemble pour le type d'énergie renouvelable à privilégier, le statut juridique de la société de production à créer, le réseau auquel revendre l'électricité produite.

Actuellement, en Haute-Savoie, des habitants de deux communautés de communes Genevois et Arve et Salève, réfléchissent à la création d'une centrale villageoise de production, avec pour objectif d'entrer en production début 2019.

Le Département de la Haute-Savoie encourage cette initiative qui participe concrètement à accélérer la transition du mix énergétique en impliquant les citoyens et qui a vocation à essaimer plus largement.



LES AXES D'INTERVENTION

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES, DES ACTIONS QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS GLOBAUX DU DÉPARTEMENT

Le développement des alternatives à l'usage individuel de la voiture constitue une priorité pour le Département de la Haute-Savoie car il répond tout à la fois aux objectifs qu'il s'est fixés en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, de la réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie.

UN PLAN DÉPARTEMENTAL VÉLO VOIES VERTES

Le Département entend promouvoir le vélo comme une alternative à la voiture, tant pour les trajets domicile travail, les déplacements de proximité, que ceux dédiés aux loisirs et à la découverte du territoire.

Il a mis au point le plan départemental Vélo Voies Vertes, qui va permettre de réaliser à terme 350 km de véloroute, reliant les zones urbaines entre elles. 4 itinéraires ont été créés :

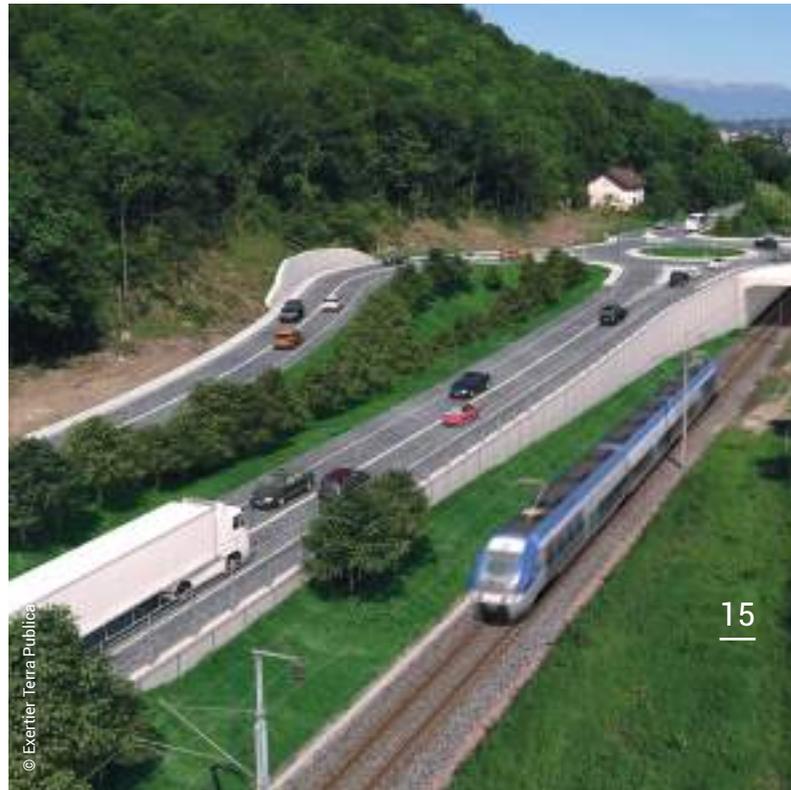




© Dép. 74 - L. Guette

350 km

de véloroutes réalisés à terme



© Exertier Terra Publica

15

Depuis l'automne 2017, le Département finance jusqu'à 80 % (contre 40 % auparavant) du coût des pistes cyclables sur les itinéraires structurants, qu'ils soient sous maîtrise d'ouvrage départementale ou intercommunale (l'aide est de 50 % pour les projets sur les territoires des Communautés d'agglomération).

Afin de favoriser l'utilisation du vélo par les collégiens, le Département de la Haute-Savoie accorde également une subvention pour les aménagements aux abords des collèges, pour un itinéraire de maximum 3 km.

Ces actions représentent un budget de 32,5 millions d'euros pour un programme évalué à 56 millions d'euros, qui devrait s'échelonner sur les 8 à 10 prochaines années.

DES EFFORTS EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU FERROVIAIRE

Un report partiel de la route vers le rail peut contribuer à absorber l'augmentation du trafic, et le train constitue une bonne alternative à la voiture particulière. Bien que ceci ne relève pas de ses compétences, le Département est le premier financeur des infrastructures ferroviaires haut-savoyardes. Il investit ainsi près de 87 millions d'euros dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2015-2020 qui a inscrit un budget total de 280 millions d'euros pour la réalisation de 6 grands projets : CEVA, amélioration de l'offre ferroviaire entre Annemasse et la Roche-sur-Foron, liaison Bellegarde – Le Fayet, modernisation des lignes Aix-les-Bains Annecy et Saint-Gervais Vallorcine et rénovation du tramway du Mont-Blanc.



LES AXES D'INTERVENTION

Ils proposent des alternatives innovantes

UN CONCEPT RÉVOLUTIONNAIRE DE QUADRICYCLE IMAGINÉ PAR TERACTEM

Teractem, syndicat d'économie mixte dont le Département de la Haute-Savoie est le principal actionnaire, travaille actuellement sur un concept de quadricycle ultra léger, étroit, électrique et carrossé, empruntant des infrastructures intelligentes. Ce module inédit constitue un service de transport simple, accessible à tous et ergonomique ; il annonce de profondes ruptures technologiques et économiques.

FUNIFLAINE : UN FUTUR TÉLÉPORTÉ POUR RELIER LA VALLÉE DE L'ARVE À LA STATION DE FLAINE

Ce téléporté de grande capacité effectuera en moins de 15 mn un trajet de 6,4 km sur une dénivellée de 1100 mètres et sera doté d'une plateforme logistique. Il pourra transporter en moyenne plus de 2000 passagers par jour. En limitant le transit des voitures et camions, cet équipement permettra de réduire les émissions de GES. Les travaux sont prévus pour 2021.

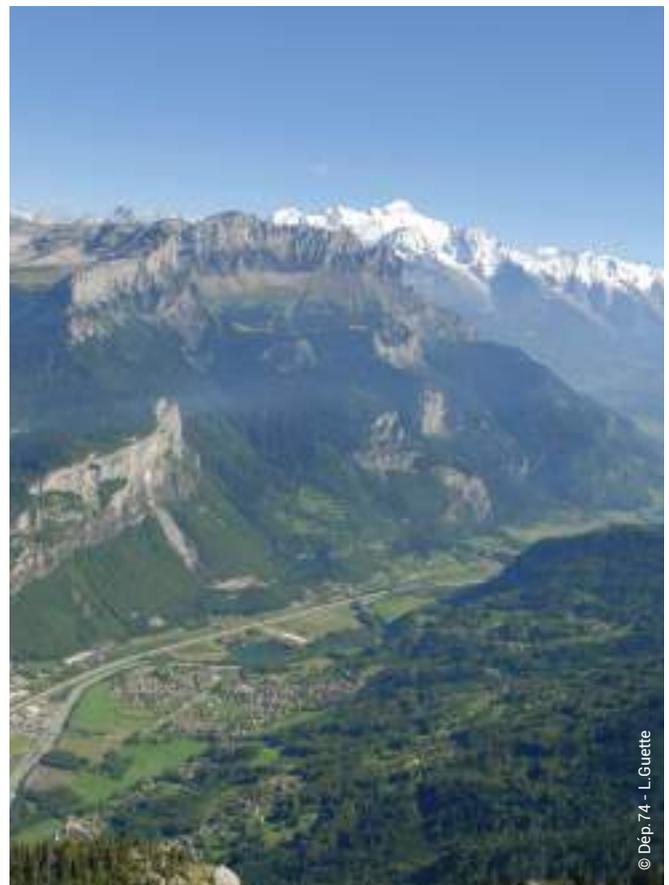
Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 84 millions d'euros, dont 25 millions d'euros financés par le Département.



© Candé Priams

LES MOBILITÉS DOUCES MISES À L'HONNEUR AU SEIN DE L'ÉCOQUARTIER LES PASSERELLES (CRAN GEVRIER)

Celui-ci a développé une offre alternative de voiture en auto partage, dont une voiture électrique, et dispose de 2 bornes de recharge électrique. Par ailleurs, l'écoquartier est doté de 1255 places de parking dédiées aux vélos, dont 1200 privées et sécurisées. Une attention particulière a également été portée à la piétonisation du quartier et à son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



© Dép.74 - L. Guette

DÉPLOIEMENT PAR LE SYANE DU RÉSEAU PUBLIC EBORN

160 bornes de recharge pour les véhicules électriques fin 2018 disponibles dans le département.



MOUV'ECO : LES ENTREPRISES SE MOBILISENT POUR CHANGER LES HABITUDES DE DÉPLACEMENT DE LEURS SALARIÉS

Mouv'Eco a été créée en 2009 à l'initiative de salariés de plusieurs entreprises et établissements (Hôpital d'Annecy, Salomon/Mavic, Maped, CGL Pack, Etablissement Français du Sang) se trouvant dans un même rayon de 3 km à proximité d'Annecy, qui en intégrant les visiteurs, accueillent environ 4500 personnes. L'objectif de l'association est d'inciter les salariés à recourir à des solutions alternatives à la voiture individuelle pour leurs déplacements domicile travail. Ainsi, au printemps, la pratique du vélo est encouragée, avec une opération de remise en état des vélos sur les différents sites. Seul le prix des pièces à remplacer est à la charge des salariés, la main d'œuvre étant financée par l'association et les établissements.



De même, des places dédiées aux 2 roues ont été créées. Des achats groupés ont également été créés pour bénéficier de tarifs attractifs pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Ces différentes initiatives ont véritablement permis de sensibiliser les salariés à la pratique du vélo.

Mouv'Eco encourage le covoiturage et le bus urbain (nouveaux horaires, nouvelles lignes). Depuis 2012, les différents établissements sont désormais reliés par des cheminements cyclables et piétons, financés en grande partie par le Département, qui permettent de cheminer de façon sécurisée, notamment vers une gare TER et des terminaux de bus urbains.



DES ACTIONS EXEMPLAIRES CONDUITES EN INTERNE PAR LE DÉPARTEMENT

UNE OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI ENGAGÉE DEPUIS 2007

- Les bâtiments neufs sont à énergie positive, et les bâtiments anciens sont réhabilités aux normes BBC.
- Le montant des rénovations thermiques au sein du patrimoine bâti du Département s'élève à 500 000 euros par an.
- Depuis 2017, le Département intègre l'impact en énergie grise (énergie nécessaire pour la production de l'ensemble des matériaux de construction) lors de la conception de nouveaux bâtiments. Il privilégie ainsi le choix de matériaux tel que le bois, dont l'exploitation et la mise en oeuvre sont moins impactants et dont la ressource est présente sur le territoire.

En 2013, des outils ont été mis en place pour s'assurer du respect des objectifs énergétiques et environnementaux fixés et de mettre en oeuvre des actions correctives nécessaires :

- Une base de données assurant le suivi des consommations d'énergie et des émissions de GES.
- Des systèmes de Gestion Technique de l'Énergie (GTE) permettant de suivre les conditions de confort dans les bâtiments, de surveiller plusieurs points de consommation et de piloter quelques équipements techniques (ventilation, chauffage, etc.).

Depuis 2015, les exigences dans les marchés d'exploitation de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) ont été renforcées avec intérêt aux économies d'énergie.

Le Département s'est donné pour objectif de recourir autant que possible aux énergies renouvelables dans ses bâtiments : à terme, 10 % de l'énergie consommée par les bâtiments départementaux pourraient être couverts par des EnR contre 5 % actuellement.

Ainsi, cette option est systématiquement étudiée dans les projets de construction neuve ou de réhabilitation lourde.

De même, pour les 34 sites les plus consommateurs, qui représentent 60 % de la consommation totale d'électricité de l'institution, le marché de fourniture d'électricité compte une « garantie d'énergie renouvelable ».



▲ Collège de Rumilly

500 000

euros par an dédiés à la rénovation
thermique du patrimoine bâti



▲ Bâtiment Charquet



FOCUS SUR LE FUTUR COLLÈGE DE RUMILLY



Un nouveau collège d'une surface de 6680 m² de plancher et d'une capacité de 600 élèves va prochainement voir le jour à Rumilly, auquel sera adjoint un gymnase intercommunal.

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Haute Savoie et financé par ce dernier, ce bâtiment sera exemplaire en matière de durabilité :

- Il sera construit avec du bois de provenance régionale, à hauteur de 80 m³/m² de SHON.
- La dépense énergétique des bâtiments pour les besoins en chauffage devra être inférieure à 15 kWh/m²/an pour les besoins en chauffage.
- Le contenu en énergie grise ne devra pas excéder 1000 kWh /m² de SHAB.
- Une cuve d'une capacité de 40 m³ permettra de récupérer les eaux de pluies pour les besoins liés aux sanitaires et à l'arrosage des espaces verts.
- Les polluants contenus dans les colles, les peintures, les revêtements de sols et les vernis seront limités autant que possible.
- Une chaufferie biomasse assurera la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour le collège et le gymnase.
- Une attention particulière sera portée aux produits et matériaux mis en œuvre, à l'économie de fonctionnement, à l'ergonomie d'entretien et à l'éco-chantier.
- Le site et ses équipements sont implantés au sein d'un secteur (ZAE et zone de loisirs) disposant d'une accessibilité favorable aux modes de déplacements alternatifs (marche à pieds, cycles, transports en commun...).
- Le coût d'objectif prévisionnel du collège s'élève à 20 millions d'euros, y compris équipements.

Connaissance du fonctionnement des bâtiments, respect des consignes d'utilisation, vigilance et « bons gestes »... Environ 20 % de l'objectif de réduction des émissions de GES pourrait provenir de la « contribution des utilisateurs ». Dans ce sens, le Département de la Haute-Savoie a engagé depuis 2015 des actions de sensibilisation sur une quinzaine de bâtiments et étend progressivement cette démarche aux collèges.



DES ACTIONS EXEMPLAIRES CONDUITES EN INTERNE PAR LE DÉPARTEMENT

LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE DÉPLACEMENT D'ADMINISTRATION (PDA)

Le Plan de Déplacement d'Administration (PDA) du Département vise à réduire les émissions de GES liées aux déplacements de 1 400 tonnes CO₂. Il s'attache par là-même à améliorer la qualité de l'air, mais aussi à diminuer l'accidentologie, réduire la fatigue et le stress, améliorer la santé, abaisser les coûts supportés par les agents et le Conseil départemental. Enfin, il entend réduire le nombre de déplacements.

S'appliquant aux déplacements domicile-travail et professionnels des élus et des agents, ainsi qu'aux déplacements des visiteurs (PMS, culture...), il revisite, globalement et à l'échelle de chaque site, l'offre de mobilité de l'institution pour harmoniser les installations, les équipements, les règles et les procédures dans le but de limiter les déplacements et de favoriser la marche à pied, le vélo, les transports en commun et le covoiturage.

Par exemple, les circuits de distribution des documents au réseau de bibliothèques et entre les 5 centres de Savoie-biblio ont été réorganisés depuis 2015 : cette mesure permet de réduire les consommations de carburant et les émissions de GES.

FORMATION DES AGENTS ET DES ÉLUS À L'ÉCO-CONDUITE

L'éco-conduite consiste à maintenir une vitesse stable en évitant les accélérations et les freinages intempestifs. Ce comportement permet de réduire la consommation de carburant de 5 % à 15 % et donc l'émission de polluants.

Le Département a mis en place en 2014 un plan de formation pour ses 3000 agents et vise ainsi une économie annuelle de 20 000 litres de carburants.

Fin 2017, 700 agents avaient été formés à l'éco-conduite.

700

agents formés à l'éco-conduite

DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DANS LA POLITIQUE ACHATS DU DÉPARTEMENT

Celles-ci portent principalement sur les achats de fournitures et de prestations de service. L'attention est notamment portée sur la gestion écoresponsable des livraisons de fournitures, avec des circuits de livraison optimisés et des chauffeurs formés à l'éco-conduite pour limiter les émissions de GES.

UNE SECONDE VIE POUR LE MOBILIER ET LE MATÉRIEL

Depuis fin 2013, le Département de la Haute-Savoie vend aux enchères publiques tout type de mobilier et matériel réformé sur une plateforme de vente en ligne Agorastore. Ce dispositif qui permet de donner une seconde vie à ces équipements participe à réduire la production de déchets, à éviter les émissions de GES induits par la production de nouveaux biens, s'insère dans une démarche d'économie sociale et solidaire et génère également des recettes pour la collectivité.

Dans le même esprit, pour les équipements informatiques, fréquemment renouvelés, un marché réservé (pour les opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés) de collecte et de reconditionnement des équipements réformés a été passé avec une entreprise adaptée locale (Afb).



CONTACT PRESSE

RESPONSABLE PRESSE

Cécile Menu - 06 89 19 46 62

ATTACHÉE DE PRESSE

Leslie Gros - 06 74 25 76 63
media@hautesavoie.fr

site : hautesavoie.fr

 [@htesavoiepresse](https://twitter.com/htesavoiepresse)